

## L'escoquerie au sauvetage des emplois

Jean-Pierre Rondeau

<jprondeau@wanadoo.fr>

PDG de Megara Finance

**U**ne nouvelle affaire, qui va ruiner quelques milliers d'épargnants, me fait réagir.

Jean-Jacques Defaix, 63 ans, déteste les banques. Il était connu jusqu'à ce jour pour avoir monté une association d'aide contre les abus bancaires, réunissant 8 000 adhérents. Sa détestation des banques l'a conduit à les concurrencer, en créant un « établissement » qui faciliterait le crédit aux très petites PME, en se servant pour cela de la loi qui a créé les coopératives dites de croissance.

Il s'est constitué un réseau de conseillers indépendants qu'il a convaincus du bien-fondé de son opération et qui, à leur tour, ont convaincu chacun quelques clients d'investir. Ces clients sont aujourd'hui 3 000.

Ce n'est certes pas la nouvelle affaire Madoff. Il semble que l'auteur ne se soit pas enrichi. Plus de 40 % des 34 millions d'euros récoltés ont été saisis, ce qui prouve qu'aucune évasion financière n'était préparée. Quant aux 60 % disparus, ils paraissent bien avoir été investis dans des PME, selon l'objet de la coopérative. L'affaire aurait pu continuer si Jean-Jacques Defaix n'avait pas lui-même peut-être été abusé en investissant 6,3 millions d'euros dans un complexe touristique de luxe chinois pour les... Chinois.

J'ai toujours pensé que Madoff n'avait pas monté un système de Ponzi dès le départ, mais que c'était pour se donner le temps de se refaire de pertes spéculatives importantes qu'il s'était servi des fonds des uns pour

rembourser les autres. C'est le syndrome du joueur perdant au casino.

Alors où se situe donc le crime ? Amateurisme, incompétence, les dossiers de crédits aux PME étaient faits sans ces précautions et garanties dont nos banquiers sont si friandes. Les dirigeants des PME emprunteuses s'étonnaient eux-mêmes de la facilité à obtenir ces crédits ! Ils recevaient l'argent sans qu'aucun contrat n'ait encore été signé. Il faut dire qu'ils découvriraient seulement après que le taux de crédit était parfois de... 20 % ! Jean-Jacques Defaix est désormais « inculpé d'abus de biens sociaux, abus de confiance et escroquerie en bande organisée ».

Au départ, son idée était intéressante : collecter des fonds pour les prêter à des entreprises peu suivies par leurs banquiers. Les clients qui fournissaient les fonds étaient alléchés par des promesses de rendement de 6 %, ce qui paraissait tenir debout, si on considère que de telles entreprises, qui n'ont que très difficilement les moyens d'emprunter, sont prêtes à payer des taux de 10 %. On peut un peu plus s'étonner de ces conseillers financiers qui ont relayé ce « produit » sans vérifier les compétences de la coopérative et de son dirigeant.

Alors qui est le principal coupable ? C'est l'État.

Préalablement, c'est quoi une coopérative de croissance ? C'est un moyen d'investir dans de petites sociétés commerciales non cotées en bourse en vue d'obtenir une réduction fiscale.

Les investisseurs mettent en commun des capitaux pour investir dans plusieurs très petites PME ayant besoin de financement. L'objectif est de sauver l'entreprise en maintenant les emplois et en lui permettant de se développer.

La phrase est dite ! Celle qui permet d'escroquer tous les jours des milliers d'épargnants : « Sauver les emplois ! »

S'il me fallait prouver cette complicité de nos dirigeants, il me suffirait de rappeler cette émission de Capital, au cours de laquelle le responsable des Scellier à Bercy, poussé dans ses retranchements par la journaliste, finissait par répondre : « Mais, Madame, en 2008, nous étions dans la crise de l'immobilier, il fallait bien sauver les emplois » !

C'est ce même activisme de l'État qui pousse les épargnants les plus âgés et les plus prudents à investir sans discernement en actions, souvent sans le comprendre, par des promesses de réductions de prélèvements sociaux, trahies ensuite sans vergogne par le même État. Pendant vingt ans, en France comme ailleurs, on a vécu à crédit pour « sauver les emplois » de l'immobilier et de la finance, avec la réussite que l'on sait en 2008.

Simple question : comment une personne aussi incompétente en matière financière avait-elle la possibilité de recueillir des fonds sans contrôle de l'Administration, alors même qu'elle offrait un avantage fiscal censé être contrôlé par le même ministère des Finances ? □